

Installation d'une antenne administrative du CNRS en Franche-Comté - Extension du Laboratoire de Physique et Métrologie des Oscillateurs (LPMO) - Participation de la Ville

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le contrat de plan Etat/Région 1989/1993 prévoit le soutien au renforcement de l'implantation du CNRS en Franche-Comté.

Depuis peu, le CNRS a mis en place une antenne administrative, provisoirement installée dans les locaux du LPMO, et nommé un chargé de mission résident, dans notre région.

De plus, le développement des activités et du savoir-faire du LPMO, unique laboratoire scientifique propre du CNRS à Besançon, n'est plus possible dans les locaux qu'il occupe actuellement 32, avenue de l'Observatoire.

Enfin, l'utilisation commune d'équipements scientifiques pour les laboratoires de recherche de l'Institut des Microtechniques de Franche-Comté (IMFC) nécessite la mise à disposition de nouveaux locaux.

Il est donc proposé avec le soutien du CNRS de construire une extension au bâtiment abritant le LPMO destinée à accueillir l'antenne administrative du CNRS, des chercheurs et des équipements du LPMO d'une part et des laboratoires de recherche de l'IMFC d'autre part.

Cette construction est d'un coût global estimé à 15 MF dont 5 MF d'équipements scientifiques. Le financement des équipements sera assuré exclusivement par le CNRS et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le coût de la construction hors équipement (10 MF) serait réparti comme suit :

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	1,1 MF
Centre National de la Recherche Scientifique	2 MF
Collectivités Territoriales	6,9 MF

Concernant la part des collectivités territoriales, la clef de financement pourrait être la suivante, sous réserve de l'accord définitif des collectivités concernées :

Région	50 %	3,45 MF
Autres collectivités	50 %	3,45 MF

Le plan de financement de l'extension du LPMO - Institut des Microtechniques Antenne administrative du CNRS serait donc le suivant :

Etat (Université)	1,1	MF
CNRS	2	MF
Région Franche-Comté	3,45	MF
Département du Doubs	1,725	MF
Ville de Besançon	<u>1,725</u>	<u>MF</u>
TOTAL	10	MF

L'ensemble des participations (Etat, CNRS, Département du Doubs, Ville de Besançon) sera versé à la Région de Franche-Comté, mandataire de la maîtrise d'ouvrage pour le compte du CNRS.

Sur avis favorable de la Commission Economie - Emploi et dans le cadre de la politique que la Ville de Besançon a engagée (Conseil Municipal du 20 mai 1996) en faveur de l'Université et de ses laboratoires, le Conseil Municipal est invité à en délibérer et s'engage à inscrire le crédit nécessaire au budget supplémentaire de l'exercice 1997 au 92.13/65712.97016.30200.

M. VOUILLOT : Un mot, Monsieur le Maire car on nous a fait tout à l'heure le reproche de ne pas assez investir. Je voudrais quand même souligner qu'en l'occurrence la Ville investit 1,7 MF dans une opération et même si sous l'empire de la M14 cet investissement est du fonctionnement, c'est quand même au moins en terme de langage un investissement hautement productif et créateur de richesses pour l'agglomération.

C'est une opération dont les travaux sont en cours, je crois que cela ne figure pas dans le rapport qui vous est soumis ; le gros oeuvre est réalisé et l'ouverture des locaux réaménagés devrait s'effectuer dans l'été. C'est une opération qui a plusieurs facettes. Dans un premier temps, elle permettra à l'Institut des Microtechniques de Franche-Comté qui est actuellement hébergé dans des conditions très peu satisfaisantes dans les locaux du LPMO, de se dégager de la place dans les nouveaux locaux.

Deuxièmement, cela permettra à l'antenne locale du CNRS qui, il faut le souligner est une antenne locale Bourgogne - Franche-Comté située en Franche-Comté, d'acquérir des locaux plus satisfaisants et peut-être cela nous permettra-t-il à terme d'espérer un certain nombre de relocalisation de quelques emplois qui seront numérique- ment faibles mais qualitativement très intéressants.

Et troisième point, cela permettra, et c'est là l'objectif essentiel, au LPMO d'acquérir des locaux à la hauteur de ses compétences, de ses résultats et de sa réputation. J'ai pu constater moi-même dernièrement la façon dont ils sont installés dans leurs actuels locaux : véritablement on peut dire qu'ils craquent. Il s'agit donc là d'une opération à plusieurs facettes, très intéressante dont je souligne qu'elle s'inscrit parfaitement dans la politique en faveur de l'économie, de l'enseignement supérieur et de la recherche telle que nous l'avions évoquée il y a un petit peu moins d'un an, puisque le LPMO, et c'est à souligner parce qu'il y a très peu de laboratoires en France qui font cela, a développé avec Thomson un laboratoire commun qui s'appelle Microsonic. Il n'y a qu'une douzaine de laboratoires de ce type en France, potentiellement porteurs de développement et qui vont tout à fait dans le sens de la synergie que nous souhaitons créer entre les entreprises et la recherche.

Et puis un dernier point car de la recherche à l'enseignement supérieur il n'y a qu'un pas que je voudrais franchir rapidement, pour répondre à M. JACQUEMIN par rapport à sa remarque de tout à l'heure sur la Région. J'ai bien entendu que la Région aidait beaucoup la Ville de Besançon pour ce qui est de l'enseignement supérieur et j'ai bien pris acte de l'engagement implicite qu'a pris M. JACQUEMIN de nous soutenir dans ce domaine. J'observe cependant que pour ce qui est de l'enseignement supérieur, le principal facteur d'investissement localement est le contrat de plan Etat - Région. Nous sommes à peu près à la moitié du XI^{ème} Plan rallongé, pour l'instant le moins qu'on puisse dire, c'est que la plupart des sommes qui ont été effectivement engagées dans le cadre du XI^{ème} Plan ne sont pas allées sur Besançon. C'est la première chose qu'il faut souligner.

Deuxième chose, nous avons dans le contrat de plan actuel pour Besançon deux projets vraiment importants. Le premier concerne les routes, c'est le contournement. Celui-là ne va pas trop mal tout au moins pour ce qui est de l'aspect décisionnel même s'il n'avance pas au rythme qu'on souhaiterait.

Le deuxième c'est le pôle santé et là je voudrais quand même souligner que la Région ne joue pas un jeu très clair dans cette histoire et que je la tiens, pour ce qui me concerne, comme co-responsable avec l'Etat de la lenteur, c'est peu dire, avec laquelle avance l'opération. J'ai été moi-même relativement inquiet récemment en votre présence, Monsieur le Maire, par les prises de position du Président du Conseil Régional devant le Préfet lors d'une réunion de suivi du contrat de plan qui me laisse à penser que les manoeuvres dilatoires, qui ont eu lieu depuis trois ans sur cette affaire, vont se poursuivre encore un petit moment. Pour ce qui nous concerne, la position de la Ville est très claire, elle soutient ce projet en collaboration avec l'Université et elle développe des arguments qui sont réfléchis en commun avec l'Université. La Ville suivra les investissements qui ont été décidés pour autant bien sûr que les autres partenaires y prennent part. Force est de constater pour l'instant que le retard pris dans cette affaire, dont je souligne encore une fois l'importance pour l'agglomération, est imputable à l'Etat et à la Région.

Et puis un petit peu latéralement à cet aspect-là, j'ai été également relativement inquiet par le propos qu'a tenu le Président du Conseil Régional sur la réutilisation des locaux potentiellement libérés par la Faculté de Médecine en faveur de la Faculté de Lettres puisqu'en terme de projet nous avons toujours dit très clairement que c'est un fusil à deux coups.

Le premier c'est l'établissement d'un véritable pôle santé à Châteaufarine et le deuxième c'est l'accession pour la Faculté de Lettres à des locaux un petit peu plus dignes de ses ambitions et de son nombre d'étudiants, dont je rappelle qu'il est de 7 500, ce qui est quand même très important. Je voulais souligner cela pour rejoindre ce qui a été dit par mes collègues parce que les déclarations velléitaires sont intéressantes dans la mesure où elles sont suivies d'effets et sur ce dossier-là, je vous prie de croire qu'on n'est pas tiré d'affaire.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, quelques précisions complémentaires, cela demande à être fait puisque M. VOUILLOT a profité de ce point pour développer de larges considérations. Ce projet est effectivement inscrit dans le cadre du contrat de plan Etat - Région et il y a tout de même déjà un certain nombre de mois, voire d'années, que les décisions sont prises par rapport à l'exécution de ce LPMO, c'est une régularisation qui est faite ici peut-être même d'ailleurs un petit peu tardivement.

Mais pour aller un petit peu au-delà de ce rapport, sur le taux d'exécution du contrat de plan Etat - Région concernant l'Université, l'Etat a tenu ses engagements et le taux d'exécution est à peu près similaire dans notre région à ce qu'il est dans d'autres régions, il est plutôt un peu meilleur. J'invite M. VOUILLOT à se référer à mon rapport annuel sur l'enseignement supérieur, je lui enverrai. Ce que je veux dire, c'est que s'il y a des retards, ce n'est pas sur le site de Besançon. Il sait très bien que nous avons pu traîner les pieds sur d'autres investissements dont nous contestons l'éventuel bien-fondé. Je pense qu'il peut me comprendre et d'autres ici également.

Sur le pôle santé, d'abord une petite parenthèse sur le pôle «coeur - poumon» puisque tout à l'heure on me disait que mes interventions parlementaires étaient quelquefois peu suivies d'effets. En tout cas, je rappelle ici que le pôle «coeur - poumon» a pu notamment au niveau des études, être débloqué par des crédits que j'ai personnellement obtenus à hauteur de 1 400 000 F. Sur le pôle santé qui n'est pas tout à fait la même chose, je crois Monsieur VOUILLOT qu'on est plutôt aujourd'hui devant une différence d'appréciation sur l'objet même du projet dans le temps et dans son phasage, entre recteur et autorité préfectorale. Je crois, et je m'y emploie d'ailleurs ces jours-ci, qu'il faut regarder comment on a tout intérêt aujourd'hui à rapprocher les points de vue du Préfet et du Recteur et ceux de la Région et du Président de l'Université pour qu'effectivement cette opération ne prenne pas de retard. Je pense que M. le Maire partagera ce point de vue. En tout cas, j'inscrirai mon action dans ce sens.

M. LE MAIRE : Pour ne pas tout confondre : M. JACQUEMIN a parlé du pôle «coeur - poumon» qui est un projet CHR d'un montant très important et sur lequel existe une réserve parlementaire que j'ai toujours ignorée mais qui permet donc à un parlementaire de récupérer, en dehors de toute programmation, etc. de temps en temps ponctuellement des crédits pour nous aider. Tant mieux et merci de ce million deux sur un dossier d'une importance de 110 MF. Cela, c'est pour le CHR.

Pour le pôle santé, nos services de l'urbanisme y ont travaillé, on prend du retard car on n'a pas pu se mettre d'accord sur la façon dont on allait développer là-bas une partie de la Faculté de Médecine et de Pharmacie et la Bibliothèque Universitaire. Alors pour l'instant, ça tourne en rond puisque la dernière réunion à laquelle j'ai assisté m'a permis de constater que du côté de la Région on ne voulait pas entendre parler de la troisième phase, c'est-à-dire de la réutilisation de l'Arsenal vidé de ses étudiants en médecine et en pharmacie qui seraient à ce moment-là au pôle santé. Mais nous n'en sommes pas là encore puisque dans un premier temps c'est 99 MF qui ont été votés au XI^{ème} Plan pour transférer la Bibliothèque Universitaire et une partie de la Faculté de Médecine. Laquelle des deux ? Personne ne sait et même au niveau de l'Etat et des représentants de l'Etat, il y a un certain désaccord. A la dernière réunion à laquelle j'assistais, on nous a lu à 14 heures 30 un fax qu'on venait de recevoir du Ministère de l'Education Nationale daté de midi dans lequel on nous disait : on y installera d'abord la Bibliothèque Universitaire la première année. Or à ce sujet, le Recteur et le Préfet disaient exactement l'inverse. C'est à cette réunion qu'on a appris la position du Conseil Régional par rapport aux 99 MF votés au XI^{ème} Plan. La Région s'engage pour la deuxième phase mais pas la troisième, le Département n'a pas donné d'avis, la Ville par ma voix s'est engagée à faire l'ensemble. On verra plus tard, ce sera je pense dans une bonne dizaine d'années, pour qu'à l'Arsenal on y mette, je pense que c'est logique, une partie de la Faculté de Lettres. A ce sujet, il y a un nouveau désaccord mais cette fois entre la Région, l'Etat, etc.

Donc on n'est pas au bout de nos peines. J'ai résumé brièvement et pour l'instant on peut constater qu'il y a un retard dans ce secteur-là. Pour le XI^{ème} Plan il nous reste trois ans. Avec les 99 MF prévus, on pourrait faire la Bibliothèque Universitaire au pôle santé de Châteaufarine et une partie de la Faculté de Médecine. Quelle partie, cela reste à déterminer, alors on a conclu cette réunion en disant qu'il faudra réétudier ce problème, on va donc encore perdre six mois au minimum.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, je crois que vous avez effectivement bien résumé la situation. On est là dans les délices des financements croisés, c'est-à-dire que les collectivités réagissent en ordre un peu décalé sur le plan financier. Il y a l'engagement du XI^{ème} Plan et puis après ? Donc nous sommes quatre : Etat, Région, Département, Ville sur cette affaire et c'est surtout l'après qui pose problème. La position du Président du Conseil Régional a été là-dessus celle que vous avez dite, c'est-à-dire bien sûr jusqu'au terme du XI^{ème} Plan. On sait ce qu'on met mais ensuite, chaque collectivité a tendance à réagir de la même façon, on ne veut pas proposer une somme sans savoir ce que l'autre va faire. C'est une partie de cache-cache qui est tout à fait dommageable pour le projet.

Sur le plan du fond, il y a le problème de la bibliothèque qui est un outil indispensable aujourd'hui à la fois aux professeurs de médecine qui sont en exercice sur Minjoz et également aux étudiants. On sait très bien que pour qu'une bibliothèque soit fréquentée par les étudiants, il faut qu'elle soit toute proche du lieu où ils se trouvent et même avec les connectiques les plus modernes ; l'étudiant -il y en a un certain nombre ici qui sont des étudiants prolongés, on l'est tous à vie- a besoin d'un outil à proximité.

Deuxième question qui se pose et sur laquelle il n'y a pour l'instant pas tout à fait accord : l'amphithéâtre doit-il être constitué dans la perspective d'un nombre réduit d'étudiants en médecine et notamment en fonction du numerus clausus actuel qui limite le passage de première en deuxième année ou est-ce qu'on peut concevoir quelque chose de différent et pouvant accueillir un nombre plus substantiel d'étudiants ? Ces questions-là qui sont des questions aussi de fond ne sont pas réglées mais la décentralisation montre là ses limites.

M. LE MAIRE : Mais vous avez parfaitement raison, ce type de financement croisé est pénible à vivre parce que pour le XI^{ème} Plan les signatures sont faites, il y a 99 MF. Il y avait 30 MF prévus seulement pour la Bibliothèque Universitaire et on nous propose maintenant 46 MF, pourquoi ? Parce que là sur la Bibliothèque Universitaire, l'Etat ne prend que 30 % au lieu de 50 % sur la Faculté elle-même, d'où nouvelle difficulté. On nous a dit : la Bibliothèque Universitaire vous la ferez avec 30 MF et on verra après s'il faut poursuivre la chose.

Et puis, seules deux collectivités se sont engagées sur l'ensemble du phasage du départ de la Faculté de Médecine, c'est le Président du Conseil Régional et le Maire de la Ville de Besançon. L'Etat ne s'est pas aventuré pour le plan suivant mais il sera bien obligé d'y passer. Quant au Département il n'a rien dit, je crois même savoir qu'il n'est pas tellement décidé à poursuivre cette aide pour l'Université. Alors cela modifie après les participations de chacune des collectivités. Et cette Bibliothèque Universitaire, il faut nécessairement la mettre à Châteaufarine parce qu'à plus ou moins longue échéance, toute la Faculté de Médecine et de Pharmacie se trouvera à Jean Minjoz. Mais dans combien de temps ? Personne ne le sait.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, moi je crois que ce qui est le plus urgent effectivement c'est qu'on arrive à se mettre d'accord avec l'Etat, ce n'est peut-être pas facile. Mais je me réjouis déjà qu'on soit arrivé à un consensus avec les principaux responsables régionaux et locaux, vous l'avez signalé. Ce n'est pas facile d'arriver à un accord avec l'Etat mais il n'en demeure pas moins qu'il faut que nous fassions les pressions nécessaires pour pouvoir progresser rapidement, pour l'avenir même de notre UFR Médecine ici en Franche-Comté. C'est la raison pour laquelle j'ai présenté deux vœux aujourd'hui mais peut-être que dans un Conseil Municipal prochain ou à la Région, nous pourrions toutes collectivités confondues, réaffirmer notre souci d'aboutir rapidement avec l'Etat et la nécessité de se mettre d'accord sur un projet. Par exemple sur la bibliothèque, les Bibliothèques Universitaires sont utiles là où il y a des étudiants et donc les premiers cycles, c'est eux qui apportent le gros bataillon d'étudiants dans la fréquentation des Bibliothèques Universitaires, c'est notamment d'ailleurs le point de vue que je partage du Président actuel de l'Université, M. OYTANA.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Il est réellement important de se bagarrer tous en raison en particulier de la Faculté de Lettres qui attend derrière. C'est un dossier compliqué qu'il faudra aussi ne pas oublier pour siéger à la Faculté de Lettres.

La deuxième chose, c'est qu'on a intérêt à se mettre d'accord car il y en a d'autres dans un autre secteur de la région qui sauront très bien se débrouiller et se mettre d'accord au moment où il faudra utiliser les crédits. Donc moi j'insiste là-dessus, soyons très soudés, prenons de bonnes décisions car certains savent amener au moment propice des dossiers bien ficelés.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 29 janvier 1997.